

n°03b - D 17.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3.1 Vote du texte fondateur de l'Université Intégrée

Vœu relatif au texte fondateur de l'Université Intégrée

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, ROUILLON Joris, BOLF Edith, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme.

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à LBATH Ahmed), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid), FILIPPI Lionel (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), CROUZET Lucas (procuration à ROGEAT Elise), BELLON Héléne (procuration à COURTOIS Hervé), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), HABFAST Claus (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine), VIANNET (procuration à PARET Jérôme), BARBIER Emmanuel (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant la demande émanant d'administrateurs de soumettre au vote du conseil d'administration un vœu sur le texte fondateur de l'Université Intégrée (UI) ;

Considérant le texte du vœu suivant :

Le conseil d'administration émet le vœu que toutes les Composantes Sans Personnalité Morale (CSPM) soient représentées au directoire et qu'il n'y ait pas de dissymétrie dans la composition du CAC restreint pour la gestion des carrières des personnels enseignants-chercheurs.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur ce vœu.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Membres représentés	9
Nombre de votants	31
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prennent pas part au vote	6
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un vote favorable sur le vœu ainsi proposé.

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 décembre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELE

Le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine PEVET

Publié le : 10.01.2019

Transmis au Rectorat le :

10.01.2019